

COPIL CFF

Début : 20/11/2019 14:30

Fin : 20/11/2019 15:30

Structure : Centre de Formation Fédéral

Type : 3111. Pilotage projet structure

Réalisation : D

Participants : CÉLESTE Bernadette, COLOMBE Philippe, GUICHARDAZ

Emmanuel, SERRE Audrey

Compte-rendu :

1. Tarifs des formations en binômes / Tarifs des formations et rémunération des formateurs

Rémunération de la co-intervention : Suite aux réflexions menées depuis un an, il avait été décidé d'aligner progressivement la rémunération des formateurs en co-intervention sur le tarif général (lorsqu'un binôme co intervient nous considérons désormais qu'il y a préparation et animation pour les deux et donc, que la rémunération des deux personnes doit être identique). Ce principe a une répercussion sur les coûts. Il faut donc réévaluer le tarif des formations qui sont sur ce modèle.

- Rémunération générale : La rémunération des formateurs a été calculée sur la base d'un tarif de formation en « heures TD » (vacations à l'Université).

- En sous-traitance à un formateur auto-entrepreneur : 500 € pour 7 heures. Ce dernier doit cependant déduire lui-même ses charges

- En CDD d'usage, la rémunération brute est de 305,38 euros auxquels s'ajoutent 30 euros environ d'indemnité de congés payés. En net cela représente environ 250 euros.

- En vacations universitaires, pour exemple l'INSHEA rémunère sur 6 heures effectives, soit environ 190 €, en net salarié. Toutefois, l'Arrêté du 5 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1989 relatif aux taux de rémunération des heures complémentaires prévoit : Art. 1 - Les cours, les travaux dirigés et les séances de travaux pratiques sont rémunérés à l'heure effective par une indemnité non soumise à retenue pour pension et fixée à : Cours : 61,05 euros ; Travaux dirigés : 40,70 euros ; cela devrait donc faire un peu plus.

Les IRTS sont sur des tarifs horaires liés à la rémunération des intervenants salariés par ailleurs.

Une augmentation de la rémunération des formateurs aurait des répercussions sur les marges du CFF. Actuellement, nous sommes sur une facturation de base de 1250 euros / jours en intra et 220 €/jours/personnes en inter. Le catalogue du CESAP donne peu près les mêmes tarifs.

Les autres organismes de formation n'affichent pas de tarif pour les formations Intra. Nous sommes les seuls à le faire. Le tarif inter est toujours donné.

S'il s'agit de familles et de personnes c'est souvent trop cher, d'autant plus que la formation des familles et des personnes ne peut être considérée comme de la formation professionnelle.

Le tarif de formation affiché est ce qui est remboursable par UNIFAF. Si on augmente ce sera sur les fonds propres des associations ou sur d'autres budgets.

Pour exemple, NEXEM : 325 net adhérent / 430 net hors adhérent déjeuner et salle comprise

FISAF et FACE PEP sont dans les mêmes tarifs.

La décision devra être prise en CA et doit être précédée d'une étude. Il faudra aussi tenir compte de la réforme de la formation professionnelle qui va impacter l'offre et la demande.

2. Projet Alpes Maritimes - Formation Inclusive - labellisation

Pour faire progresser les personnes, donner une égalité des chances et leur permette d'accéder à la

formation continue quand ils ont acquis un statut de salarié ou de bénévoles, plusieurs dispositifs possibles.

Nous constatons que lorsque les personnes sont salariées, la formation continue proposée ne correspond pas. T21 Alpes Maritimes a l'idée que les employeurs pourraient et devraient proposer des formations pour tout le monde. Il faut donc faire des formations "inclusives" comme le principe de la scolarité inclusive. Des thématiques sont possibles. Par exemple en gériatrie, sur : les techniques d'animation ; la manière de vivre le deuil ; faire partie de l'équipe ... Des partenaires sont prêts à travailler avec cette association sur ce sujet. T21 AM a déjà rencontré l'AGEFIPH, le Conseil Régional. Ils ont des enveloppes possiblement déblocables. Les financements sont donc territoriaux mais le projet pourrait être porté nationalement. Il faut donc envisager un co portage de ce projet avec T21 Fance si nous souhaitons que cela soit reproduit partout. L'autre avantage de le porter nationalement est d'avancer sur une démarche de labellisation à destination des centres de formation qui ouvriraient des formations de ce type.

Ce projet est à porter devant le CA de T21 France pour validation.

Un partage des coûts sur la mise en oeuvre est à envisager.

3. Certification

Le CFF de T21 France est en lien avec la FISAF pour travailler communément sur la dynamique de certification. Nous envisageons un partage d'outils - ils ont par ailleurs des pistes sur l'organisme certificateur.

4. Audit UNIFAF

Le 16 décembre prochain, le CFF sera audité par UNIFAF dans le cadre du DATADOCK. C'est une opportunité de vérifier avant la démarche de certification que nos procédures et notre fonctionnement sont valables par rapport au Datadock.

5. Procédure nouveau salarié

Une nouvelle comptable a été recrutée à Lille et s'occupe des facturations des formations

Une nouvelle gestionnaire de formation s'occupe du montage des formations

Nous ferons le bilan des formations de 2019 via digiforma et nous devons faire le point sur les commandes 2020 en décembre.

Un nouveau Budget Prévisionnel devrait être réalisé en fonction de ces nouvelles données.

6. Questions diverses

Demande de former de nouveaux binômes sur le projet "Mes amours"

Conséquence de la réforme de la formation professionnelle : l'activité du centre de formation devra certainement favoriser le développement des formations inter et des formations qualifiantes et certifiantes.